



- 4 m
- A4 Servitudes de libre passage le long des berges du Guignon, la Dragne et du Garat (non représenté sur plan)
 - AC1 Servitudes de protection des monuments historiques
 - AC2 Servitudes de protection des sites naturels et urbains (sites inscrits)
 - AC2 Servitudes de protection des sites naturels et urbains (sites classés)
 - I4 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
 - I4 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques (réseau de 2ème catégorie, tension inférieure à 50 kV, non représenté sur plan)
 - INT1 Servitudes au voisinage des cimetières
 - PT2 Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat
 - PT3 Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques

Préfecture de la Nièvre



Avril 2013

Porter à connaissance

(articles L 121-2 et R 121-1 du code de l'urbanisme)

Intercommunal des communes de :

- MAUX
- MONTARON
- **MOULINS-ENGILBERT**
- PREPORCHE
- SERMAGES
- VANDENESSE
- VILLAPOURCON

Plan local d'urbanisme

Plan des servitudes d'utilité publique sans la servitude PPRI

Planche Sud

Echelle: 1/5000